

# **La situation économique et financière des entreprises agroalimentaires françaises**

Lilia Aleksanyan

Juillet 2014

**Working Paper ALISS 2014-03**



INRA UR 1303 ALISS  
65 bd de Brandebourg  
94205 Ivry-sur-Seine  
France

<http://www6.versailles-grignon.inra.fr/aliss>

# La situation économique et financière des entreprises agroalimentaires françaises \*

Lilia Aleksanyan †

Juillet 2014

## 1 Introduction

Le secteur agroalimentaire, qui regroupe les entreprises de l'industrie alimentaire, de la fabrication des boissons et de la fabrication du tabac <sup>1</sup>, est le premier secteur industriel français en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée. Il est aussi le premier employeur de l'industrie manufacturière. Selon les données de l'INSEE (tableau 1), les 60 000 entreprises de l'industrie agroalimentaire (IAA) hors tabac, principalement des entreprises de moins de 20 salariés, ont réalisé, en 2011, 169 milliards d'euros de chiffre d'affaires (CA) soit un peu moins de 20 % du CA de l'industrie manufacturière et ont employé 576 000 salariés (près de 20 % de l'emploi total dans l'industrie manufacturière).

Les études récentes abordant les défis et les opportunités économiques des entreprises agroalimentaires révèlent certaines spécificités de l'industrie agroalimentaire française : les entreprises agroalimentaires françaises sont davantage tournées vers le marché intérieur que le reste de l'industrie manufacturière ; la concentration des entreprises est faible dans le secteur agroalimentaire qui est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises (PME) ; les gains de productivité des IAA sont inférieurs à ceux de l'industrie dans son ensemble et ont même baissé sur la période récente ; la rentabilité des IAA a subi une baisse tendancielle sur la dernière décennie ; les IAA se caractérisent par une stabilité de l'emploi par rapport à l'industrie manufacturière ; la majeure partie de leurs consommations intermédiaires proviennent du secteur agricole ce qui les expose systématiquement au risque de la hausse des prix des matières premières ; les IAA ont mieux résisté pendant la crise principalement en raison de l'inertie de la consommation alimentaire des ménages etc. (Rouault 2010, Girard 2010, IGF 2012, IGF 2013, Bultaut et Réquillart 2012, Bontemps et al. 2010 etc.). Considérées comme des enjeux stratégiques, la performance et l'activité exportatrice des industries agroalimentaires ont suscité l'intérêt croissant des économistes et des pouvoirs publics notamment en raison de leurs difficultés de compétitivité au sein de l'Union européenne (UE). Pourtant peu d'études se sont intéressées à la situation financière des industries agroalimentaires françaises et, notamment, aux conditions de financement des entreprises agroalimentaires bien que ces sujets aient été mis en avant par plusieurs études. Le Panorama des industries agroalimentaires 2012 considère que le soutien à la compétitivité des IAA concerne également l'amélioration de leur accès au crédit. Le rapport Rouault 2010 souligne que la politique industrielle du gouvernement doit améliorer, entre autres, « l'accès au financement pour soutenir le développement et la structuration du secteur ». Les conditions de financement constituent une question inquiétante pour le secteur

---

\*Je tiens à remercier Louis-Georges Soler, Patrick Sevestre, Jean-Pierre Huiban, Jean-Pierre Villetelle et Muriel Roger pour leurs remarques et suggestions sur les différentes versions de ce travail. J'ai bénéficié des conseils de Jean-Luc Cayssials et François Servant sur les méthodes de calcul des ratios économiques et financiers. Mes remerciements vont également à mes collègues à la Banque de France et à l'INRA qui ont relu et commenté ce travail, ainsi qu'à Jérôme Breysse et Vanessa Quéré de l'Association nationale des industries agroalimentaires pour leurs retours utiles. Je reste toutefois entièrement responsable des insuffisances et erreurs qui pourraient subsister dans cette étude. Cette étude reflète mes idées personnelles et n'exprime pas nécessairement la position des institutions auxquelles j'appartiens.

†Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne et INRA. Lilia Aleksanyan appartenait aussi à l'Observatoire des entreprises de la Banque de France lors de la réalisation de cette étude. Courriel : lilia.aleksanyan@ivry.inra.fr

1. Les secteurs sont définis selon la nomenclature agrégée de l'INSEE (NA 2008) issue de la NAF en vigueur depuis 2008.

agroalimentaire d'après les enquêtes réalisées par l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA)<sup>2</sup>. Enfin, Bpifrance (Banque publique de financement), a considérablement augmenté ses fonds financiers destinés aux entreprises agroalimentaires en 2013 (+ 28 % par rapport à 2012 et + 85 % par rapport à 2011), car « compte tenu leur petite taille et leurs faibles taux de marges, les entreprises agroalimentaires ont souvent le plus grand mal à obtenir le soutien des banques »<sup>3</sup>. Comme le souligne le rapport IGF-CGAER 2012, une observation *in fine* du secteur agroalimentaire est nécessaire afin d'analyser leurs éventuelles difficultés liées au durcissement de l'accès au crédit. Parallèlement, selon l'enquête sur l'accès au financement des PME (au moins 10 salariés) de l'INSEE les PME agroalimentaires ont une forte demande de crédit bancaire, mais l'enquête ne révèle pas de difficulté notable d'accès au crédit bancaire pour les PME du secteur agroalimentaire entre 2007 et 2010<sup>4</sup>.

En adoptant une approche descriptive, la présente étude essaie de mettre en exergue les principales caractéristiques économiques et financières des entreprises agroalimentaires et d'identifier leurs conditions de financement. Elle mobilise plusieurs bases de données d'entreprises de la Banque de France : la base FIBEN Bilan, les données des défaillances et les données de la Centrale des risques<sup>5</sup>. Comme le montre le tableau 1, les données de la Banque de France portent sur un nombre plus restreint d'entreprises agroalimentaires que celles de l'INSEE (en 2011, 7 000 entreprises<sup>6</sup> agroalimentaires recensées par la Banque de France contre près de 60 000 par l'INSEE). Mais d'une manière générale cette restriction ne nuit pas à l'analyse des données agrégées basée sur les ratios moyens. La base FIBEN est, au niveau agrégé, représentative de l'industrie manufacturière et du sous-secteur agroalimentaire<sup>7</sup>.

TABLEAU 1 – Chiffres clés du secteur agroalimentaire et de l'industrie manufacturière, 2011<sup>a</sup>

	ESANE, INSEE			FIBEN, BDF		
	IAA	<i>en % de l'Ind. Manuf.</i>	Ind. Manuf.	IAA	<i>en % de l'Ind. Manuf.</i>	Ind. Manuf.
Nombre d'entreprises, milliers	59,4	29 %	207,0	7,0	17 %	39,7
dont < 20 salariés, milliers	56,3		188,3	4,3		
Effectif salarié au 31/12, milliers	575,9	19 %	2 971,6	387,3	15 %	2 536,1
<i>Effectif moyen par entreprise</i>	9,7		14,4	55,5		63,8
Chiffre d'affaires HT, milliards d'euros	168,9	19 %	900,0	145,1	15 %	954,5
<i>CA moyen par entreprise, millions d'euros</i>	2,8		4,3	20,8		24,0
CA exportations, milliards d'euros	31,2	10 %	306,7	28,9	9 %	335,3
Taux d'exportation, %	18 %		34 %	20 %		35 %
Valeur ajoutée, milliards d'euros	36,0	17 %	215,4	29,7	14 %	213,6

a. Les données ESANE pour l'année 2012 ne sont pas disponibles.

Sources : ESANE, INSEE et FIBEN, Banque de France

La structure de l'article est la suivante. D'abord, nous analysons l'évolution de leurs indicateurs d'activité, de rentabilité et des besoins de financement. Ensuite, nous abordons les caractéristiques de structure financière des entreprises du secteur agroalimentaire et leur évolution sur la période récente, notamment dans le contexte de la hausse des défaillances agroalimentaires. Enfin, une brève analyse par sous-secteur est réalisée dans la section 4. Les conclusions sont présentées dans la dernière section.

2. Par exemple, selon l'ANIA, en 2009, « 35 % des PME agroalimentaires se sont heurtées à des difficultés de crédit auprès de leurs banques au cours des derniers mois » (Les Echos 2009).

3. Selon une déclaration du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (AFP 2014).

4. Les résultats de l'enquête de l'INSEE concernant les entreprises agroalimentaires sont présentés dans IGF 2012.

5. Voir l'annexe pour la présentation des bases de données.

6. Dans cette étude la définition de l'entreprise-unité légale a été retenue.

7. Voir l'annexe pour la comparaison détaillée des différentes bases de données.

## 2 Activité, rentabilité et besoins de financement

TABLEAU 2 – Chiffres-clés, IAA, par taille, 2012

	IAA			Ind. Manuf.	
	PME	<i>en % de l'ensemble</i>	ETI et GE	Ensemble	Ensemble
Nombre d'entreprises, milliers	6,0	91 %	0,6	6,6	38,2
Effectif salarié au 31/12, milliers	145,6	38 %	235,3	380,9	2 504,6
<i>Effectif moyen par entreprise</i>	24,2		388,9	57,4	65,5
Chiffre d'affaires HT, milliards d'euros	35,2	24 %	112,4	147,6	913,4
<i>CA moyen par entrep., millions d'euros</i>	5,8		185,7	22,3	23,9
CA exportations, milliards d'euros	3,7	13 %	25,1	28,6	310,3
<i>Taux d'exportation, %</i>	11 %		22 %	19 %	34 %
Valeur ajoutée, milliards d'euros	8,5	28 %	22,4	30,9	211,1

Source : FIBEN Bilan, Banque de France

### Un secteur constitué d'une majorité de PME...

Parmi les 6 600 entreprises agroalimentaires recensées par la Banque de France en 2012, près de 6 000 sont des PME<sup>8</sup>, soit 91 % de l'ensemble des entreprises agroalimentaires. Elles emploient moins de 40 % des salariés de l'agroalimentaire et réalisent moins d'un tiers de la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire. L'entreprise moyenne agroalimentaire emploie moins de 57 salariés et réalise plus de 22 millions d'euros de chiffre d'affaires, tandis que l'entreprise moyenne manufacturière est plus grande (65 salariés et 24 millions d'euros de chiffre d'affaires) (tableau 2). Les principaux acteurs économiques du secteur sont donc les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) qui emploient plus de la moitié de l'effectif du secteur agroalimentaire. La taille insuffisante des entreprises constitue un des défis du secteur agroalimentaire français si on la compare avec la taille des entreprises agroalimentaires des principaux pays concurrents dans le marché mondial (l'IGF-CGAER 2012, 2013, Panorama des industries agroalimentaires 2012). Cette faible taille peut également limiter leurs efforts d'innovation, d'exportation et leur pouvoir de négociation vis-à-vis de leurs clients de la grande distribution (Rouault 2010, IGF-CGAER 2013).

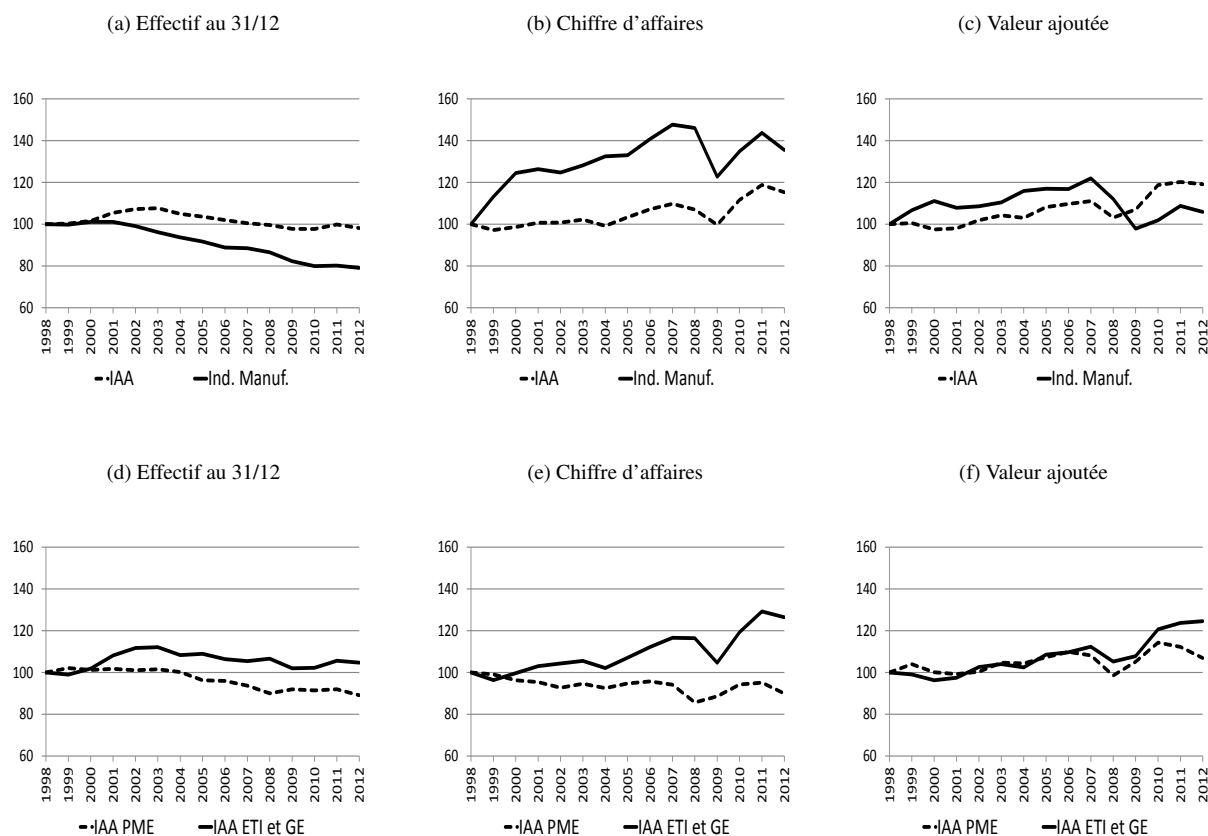
### ... et moins tourné vers l'international que l'industrie manufacturière

Une des conséquences de la faible taille des entreprises agroalimentaires est la faible ouverture à l'internationale de ce secteur. En 2012, seulement 1/5ème du chiffre d'affaires agroalimentaire a été réalisé à l'étranger, contre près de 35 % dans l'industrie manufacturière. Les PME sont les moins internationalisées avec un taux d'exportation de seulement 13 % (tableau 2).

C'est dans les années 90 que les exportations agroalimentaires de la France ont commencé à marquer un infléchissement. D'après une analyse de l'évolution de la part de marché extérieur, Thomas 2002 montre que ces baisses des exportations sont dues au repli des parts de marché de la France sur les pays tiers hors UE, mais aussi sur l'Union européenne. Dans certains secteurs, notamment dans l'industrie de la viande, la position de la France s'est dégradée plus fortement que celle de ses partenaires européens. Les raisons de la perte de compétitivité de l'agroalimentaire français peuvent être liées à l'émergence de multiples contraintes sur l'environnement et la santé publique, surtout dans le secteur de la viande. La stagnation de la production agricole, principalement à cause des effets des réformes de la politique agricole commune (PAC) a aussi contribué au recul de l'excédent agroalimentaire (Butault et Réquillart 2012).

8. Voir l'annexe pour la définition de la taille d'entreprise utilisée dans cette étude.

FIGURE 1 – Les indicateurs de l’emploi et de l’activité (en volume), par secteur et par taille (1998=100)



Note : Les indicateurs du chiffre d’affaires et de la valeur ajoutée sont déflatés par l’indice de prix de la valeur ajoutée brute par branche.  
 Source : FIBEN Bilan, Banque de France

### Un taux de croissance modeste mais plus résistant à la crise

En termes de chiffre d’affaires, l’activité agroalimentaire a un faible taux de croissance jusqu’en 2007. Elle est plus dynamique dans l’industrie manufacturière (sur la période 1998-2007, le chiffre d’affaires croît de plus de 40 %). Cependant en 2009 le chiffre d’affaires de l’industrie manufacturière subit une chute brutale : entre 2008 et 2009 l’industrie manufacturière a perdu près de 20 % de son chiffre d’affaires (figure 1). Ces dégradations observées pendant la crise sont moins sévères dans le secteur agroalimentaire, en partie grâce à l’inertie de la consommation alimentaire des ménages (Girard 2010). Etant donné la nature internationale de la crise récente, la faible internationalisation des entreprises agroalimentaires peut être également une des raisons de la bonne résistance aux variations de la conjoncture, même si la possible réduction de l’offre du crédit ou la baisse de la consommation alimentaire des ménages représentent des menaces pour les industries agroalimentaires (Courleux 2008).

Néanmoins, l’activité évolue différemment selon la taille d’entreprises. L’activité des PME se dégrade depuis la fin des années 90 et n’a jamais retrouvé son niveau de l’année 1998. L’activité des ETI et des grandes entreprises a, au contraire, évolué positivement jusqu’en 2008, sauf léger tassement en 2004 (figure 1). La crise a touché principalement les grandes entreprises agroalimentaires qui sont plus internationalisées (chute du chiffre d’affaires d’environ 10 % entre 2008 et 2009). Les PME agroalimentaires soutiennent l’activité du secteur l’année de la crise avec une croissance du chiffre d’affaires d’environ 3%. La reprise de l’activité est très marquée pour les grandes entreprises qui atteignent leur pic de chiffre d’affaires de la décennie en 2011. Pour les PME, en revanche, la situation économique se dégrade entre 2010 et 2012 marquée par un ralentissement et recul du chiffre d’affaires et par une chute de la valeur ajoutée.

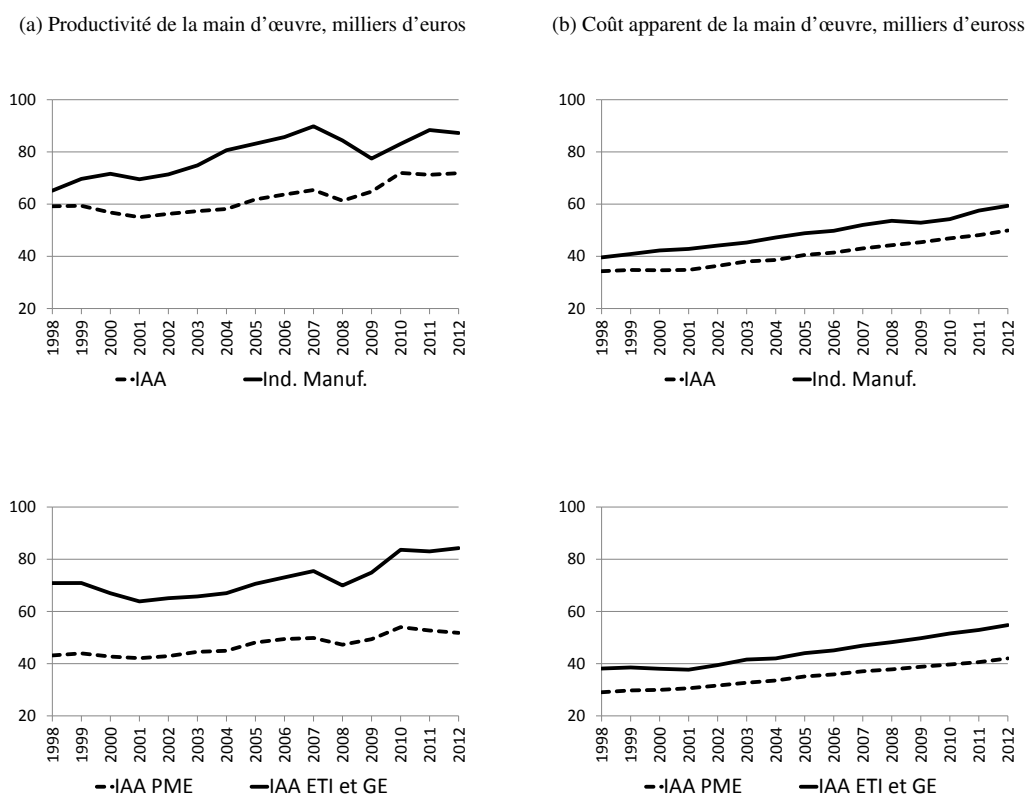
### Une stabilité de l'emploi exceptionnelle par rapport à l'industrie manufacturière

L'emploi est relativement stable dans le secteur agroalimentaire, alors qu'on observe un fort recul de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (environ 21 % entre 1998 et 2012). Cette stabilité de l'emploi des IAA est une caractéristique exceptionnelle au sein de l'industrie française qui est marquée par une forte destruction d'emplois, malgré la bonne tenue de l'activité entre 1998-2007. En lien avec la faible croissance de l'activité, les PME agroalimentaires, en revanche, ont perdu près de 11 % de l'emploi en quatorze ans (figure 1).

### Les gains de productivité sont globalement modestes...

Le faible dynamisme de l'activité et la stabilité de l'emploi induisent une faible croissance de la productivité du travail des entreprises agroalimentaires. Au contraire, les entreprises de l'industrie manufacturière ne suivent pas cette tendance, leur productivité étant en forte croissance jusqu'en 2007 (figure 2). La modernisation dans l'industrie agroalimentaire a été à la fois plus lente et moins complète que celle intervenue dans l'ensemble de l'industrie (Shreiber et Vicard 2011). De plus, le secteur agroalimentaire est également décrit comme un marché arrivé à maturité (peu de révolutions techniques dans la production des biens alimentaires) (Girard 2010). Par ailleurs, Bontemps et al. (2010) montrent qu'en moyenne pour les IAA, la productivité totale des facteurs a baissé de 0,44 % par an sur la période 1996-2006. En particulier, dans le secteur de la viande, les auteurs ont évalué une diminution de la productivité de 0,7 % par an, en moyenne.

FIGURE 2 – Productivité et coût du travail



Note : La productivité est déflatée par l'indice de prix de la valeur ajoutée brute par branche.  
Source : FIBEN Bilan, Banque de France

### ... et le coût salarial s'alourdit

Sur la période 1998-2012, un salarié a coûté, en moyenne, environ 41 000 euros dans le secteur agroalimentaire (environ 49 000 dans l'industrie manufacturière) (figure 2). La composition de la main d'oeuvre des entreprises

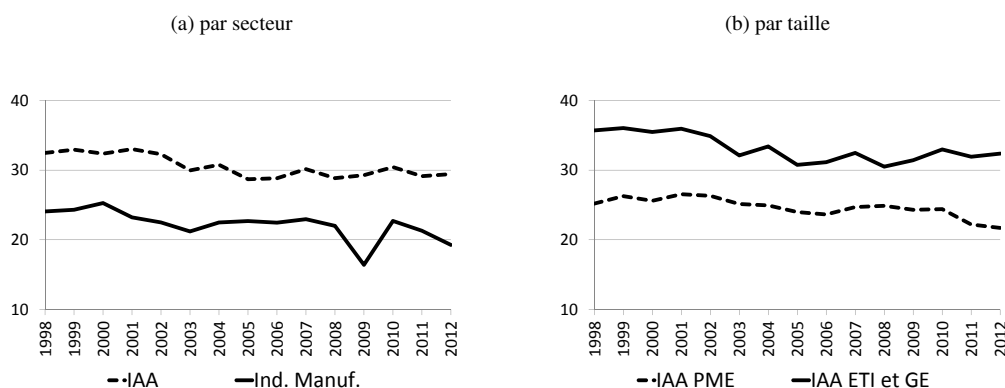
agroalimentaires peut en partie expliquer cette faiblesse du coût du travail. Le secteur agroalimentaire se caractérise par une proportion plus importante des ouvriers et des femmes parmi ses salariés. Selon l'enquête emploi de l'INSEE, en 2010, près de 40 % des salariés des entreprises agroalimentaires sont des femmes contre 29 % dans l'industrie ; 15 % des salariés des entreprises agroalimentaires ont le statut d'ouvrier contre près de 10 % dans l'industrie etc.

Le coût de la main d'œuvre s'alourdit de manière continue depuis 1998. Cette croissance est même plus rapide que la productivité apparente de la main d'œuvre : le coût du travail a augmenté de près de 45 % pour les IAA et de 50 % dans l'industrie manufacturière entre 1998 et 2012 (figure 2).

### La rentabilité des IAA ne faiblit pas pendant la crise

Dans le secteur agroalimentaire, le taux de marge est à son plus bas niveau depuis la fin des années 90. Cette baisse suit la tendance générale dans l'industrie manufacturière. L'origine de ce tassement réside, en partie, dans la hausse des charges de personnel, principale composante de la valeur ajoutée. Leur croissance à long terme absorbe les gains de la productivité. Malgré ce recul du taux de marge, le secteur agroalimentaire est plus rentable que l'industrie manufacturière dans son ensemble<sup>9</sup>. La crise a entraîné une dégradation importante du taux de marge dans l'industrie manufacturière : entre 2008 et 2009 les entreprises manufacturières passent de 22 % à 16 % de taux de marge. Mais cette évolution défavorable dans l'industrie manufacturière n'apparaît pas dans le secteur agroalimentaire qui affiche une hausse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) en 2009 et en 2010. Le taux de marge garde ainsi son niveau d'avant crise (figure 3).

FIGURE 3 – Taux de marge (EBE/VA), %



Source : FIBEN Bilan, Banque de France

Depuis 2008, l'écart de rentabilité entre les PME et les ETI/GE devient plus important (figure 3). En effet, le taux de marge des PME stagne entre 2008 et 2010 et s'érode fortement entre 2010 et 2012. Cette dégradation de la rentabilité des PME agroalimentaires peut nécessiter une hausse des besoins de financement de court terme. Les ETI et les grandes entreprises, au contraire, poursuivent une légère croissance de la rentabilité sur la période entre 2008-2012.

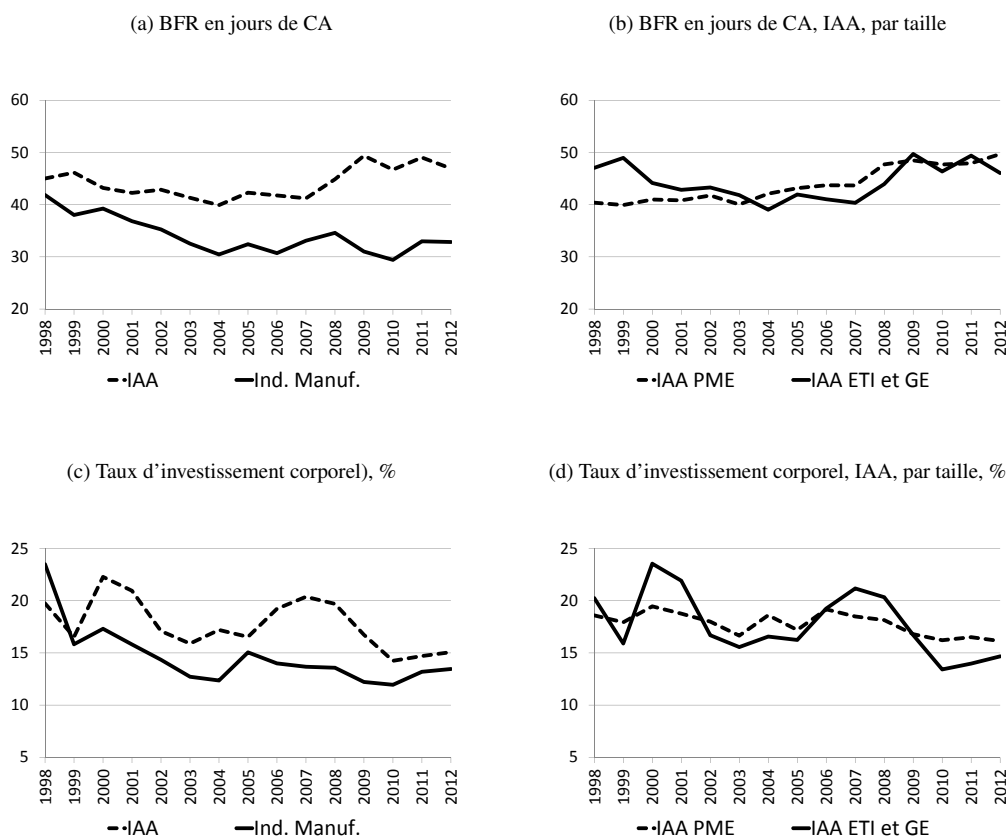
### Atonie de l'investissement et augmentation des besoins de financement de court terme après 2008

Le secteur agroalimentaire a un taux d'investissement plus important que l'industrie manufacturière (respectivement 18 % et 15 % en moyenne sur la période 1998-2012). La période suivant la crise se caractérise par une forte

9. L'intensité capitalistique est légèrement plus forte dans le secteur agroalimentaire par rapport à l'industrie manufacturière (le ratio entre immobilisations physiques et emploi est respectivement près de 122 milliers d'euros et 116 milliers d'euros en moyenne sur la période 1998-2012). Autrement dit, la valeur ajoutée servant à rémunérer le capital doit être plus élevée (taux de marge plus fort). Les IAA apparaissent plus rentables que l'industrie manufacturière même quand on considère le ratio entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et les immobilisations physiques.

atonie de l'investissement, malgré la croissance de la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire (figure 4). Cette situation montre, d'une part, l'augmentation de l'incertitude et la diminution des perspectives futures sur la demande intérieure et/ou étrangère et sur les profits : les besoins de financement des projets à long terme diminuent et, les besoins de financement de l'activité à court terme (en termes du besoin en fonds de roulement) augmentent. D'autre part, cette baisse du taux d'investissement peut également cacher l'existence des contraintes de financement des projets d'investissement pour les entreprises agroalimentaires.

FIGURE 4 – Les besoins de financement



Source : FIBEN Bilan, Banque de France

La forte baisse des investissements après la crise est due principalement à l'effort réduit des ETI et grandes entreprises agroalimentaires. Même si les investissements repartent pour ces entreprises après 2010, ils restent loin de leur niveau d'avant la crise. Les investissements des PME commencent à se dégrader bien avant la crise. En effet, entre 2006 et 2012, le taux d'investissement corporel des PME agroalimentaires s'est réduit de 4 points sans signe de reprise sur la période récente (figure 4).

### 3 Structure financière

#### Les IAA plus dépendantes des ressources de financement externes

Les entreprises agroalimentaires sont plus dépendantes du financement externe : les dettes financières constituent près de 24 % des ressources totales des IAA contre près de 21 % dans l'industrie manufacturière. Une des raisons possibles est le coût de l'endettement, légèrement plus faible dans le secteur agroalimentaire par rapport à l'industrie manufacturière (en moyenne sur la période 1998-2012, il est de 5 % dans le secteur agroalimentaire, et de 6 % dans l'industrie manufacturière) (figure 5). Après la crise, le recours à l'endettement du secteur agroalimentaire



baisse légèrement alors que sur la même période le coût de l'endettement est en forte baisse (lié à la réduction du taux directeur par la Banque centrale européenne (BCE) après la crise).

La situation est différente selon la taille des entreprises. En lien avec la forte baisse des investissements, le taux d'endettement des ETI et des grandes entreprises agroalimentaires se contracte depuis 2008 (figure 5). Pour les PME agroalimentaires, la situation est plus inquiétante. En effet, depuis 2006 le taux d'investissement est en baisse mais le taux d'endettement stagne entre 2006 et 2010 et est en légère hausse après 2010. Cette situation indique la présence des difficultés de trésorerie des PME agroalimentaires qui s'endettent essentiellement pour couvrir leurs besoins de financement de court terme.

FIGURE 5 – Structure financière et coût de l'endettement



Source : FIBEN Bilan, Banque de France

### Principale source de financement, le crédit bancaire recule depuis 2006

Le financement bancaire représente plus de la moitié de l'endettement financier du secteur agroalimentaire sur la période entre 1998 et 2012 (figure 5). Il représente 53 % de l'endettement des entreprises agroalimentaires contre, en moyenne, moins de 40 % dans l'industrie manufacturière sur la même période. Les PME du secteur sont en outre plus dépendantes du crédit bancaire (à hauteur de 60 % de leur endettement financier) que les ETI et GE agroalimentaires.

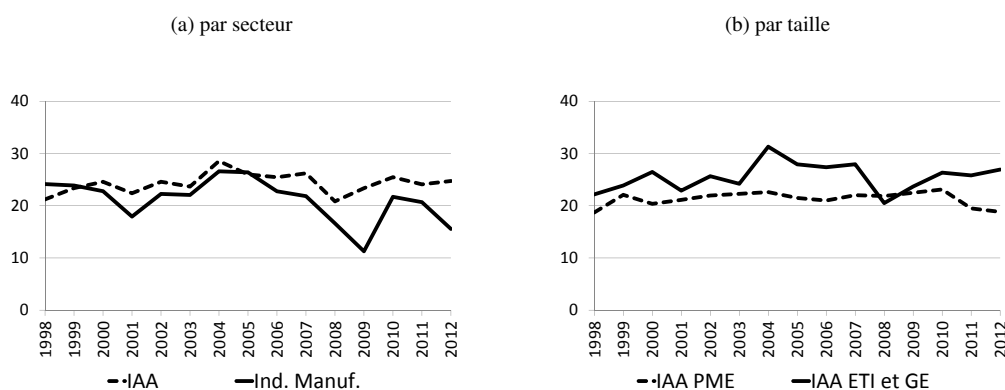
Toutefois, depuis 2006, la part de l'endettement bancaire dans l'endettement financier s'est réduite de 5 points dans le secteur agroalimentaire, indiquant l'augmentation de la part des ressources de financement non bancaire. D'après l'enquête sur l'accès au financement de l'INSEE des PME employant au moins dix personnes, les PME agroalimentaires ont déclaré avoir augmenté leurs recherches de financement (principalement des prêts bancaires)

entre 2007 et 2010, de manière plus marquée que celle de l'ensemble des secteurs économiques, y compris du reste de l'industrie. En revanche, selon les données de la Banque de France, le recours au crédit bancaire des PME agroalimentaires a une tendance à la baisse depuis 1998. Cette contradiction peut indiquer l'existence du rationnement de crédit : les PME agroalimentaires ont une forte demande de crédit d'après l'enquête de l'INSEE, mais on observe une légère diminution de l'endettement bancaire des PME agroalimentaires. Par ailleurs, l'enquête de l'INSEE souligne également l'atténuation des difficultés de financement des prêts bancaires en 2010 par rapport à 2007 pour les PME agroalimentaires.

### Les PME agroalimentaires voient leur santé financière se dégrader sur la période récente

Sur la période 1998-2012, les entreprises agroalimentaires sont globalement en meilleure santé financière que l'industrie manufacturière en termes de la capacité d'endettement (le rapport entre la capacité d'autofinancement et l'endettement financier). En effet, la santé financière de l'industrie manufacturière se dégrade depuis 2005 et atteint son plus bas niveau de la décennie en 2009. Le secteur agroalimentaire, au contraire, se montre résistant pendant la crise. Mais ce constat est vrai seulement pour les ETI et les grandes entreprises agroalimentaires, puisque pour les PME agroalimentaires, après une légère stagnation entre 2008 et 2010, la capacité d'endettement se dégrade sensiblement pour atteindre le plus bas niveau de la décennie en 2012 (figure 6). Cette évolution suit la tendance de leur rentabilité.

FIGURE 6 – Capacité d'endettement (CAF / Endettement financier), %



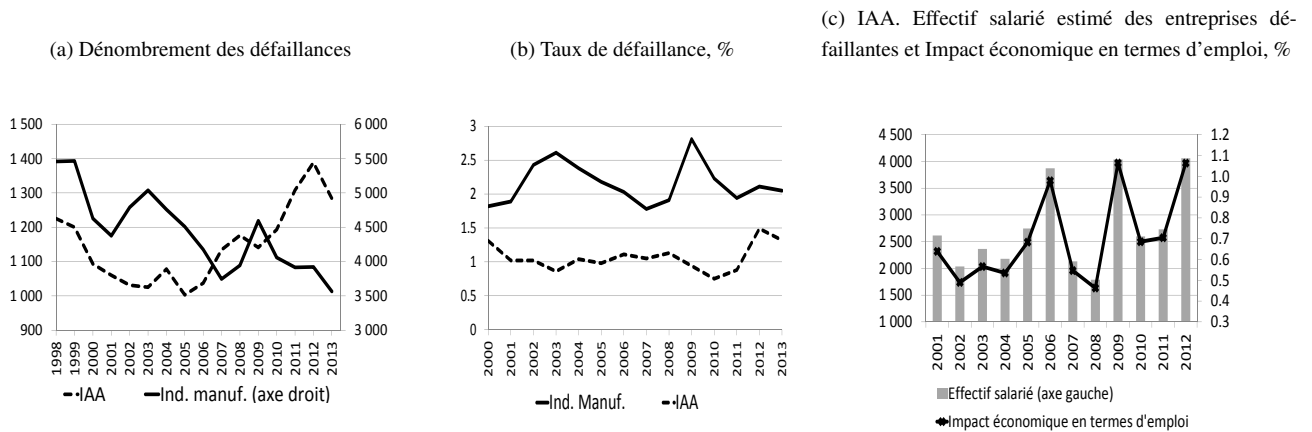
Source : FIBEN Bilan, Banque de France

Par ailleurs, une étude récente du Crédit agricole (2013) met en garde sur l'affaiblissement des entreprises agroalimentaires après la crise. Le recul du pouvoir d'achat des ménages dans le marché français est considéré comme la raison principale de la dégradation des filières agroalimentaires après la crise. Elle montre que, globalement, la santé financière est satisfaisante, mais des disparités importantes existent. Selon cette étude, la situation financière de plus d'un tiers des entreprises agroalimentaires interdit toute possibilité d'investissement (le ratio entre l'endettement et la CAF est plus de 10 ans ou la CAF est négative).

### Hausse des défaillances

Le taux de défaillance de l'industrie manufacturière atteint son pic en 2009. Le secteur agroalimentaire, bien que résistant entre 2008 et 2009, enregistre un nombre record de défaillances à partir de 2010 et jusqu'en 2012 (le taux de défaillance double sur cette période). Ainsi, en 2012, près de 1 400 entreprises agroalimentaires ont déposé le bilan, soit plus d'un tiers des défaillances enregistrées dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (figure 7). D'après nos estimations, près de 4 000 salariés ont été concernés par les défaillances d'entreprises agroalimentaires en 2012, en forte augmentation par rapport aux années précédentes (l'effectif des entreprises défaillantes était de moins de 3 000 en 2010 et 2011).

FIGURE 7 – Défaillances



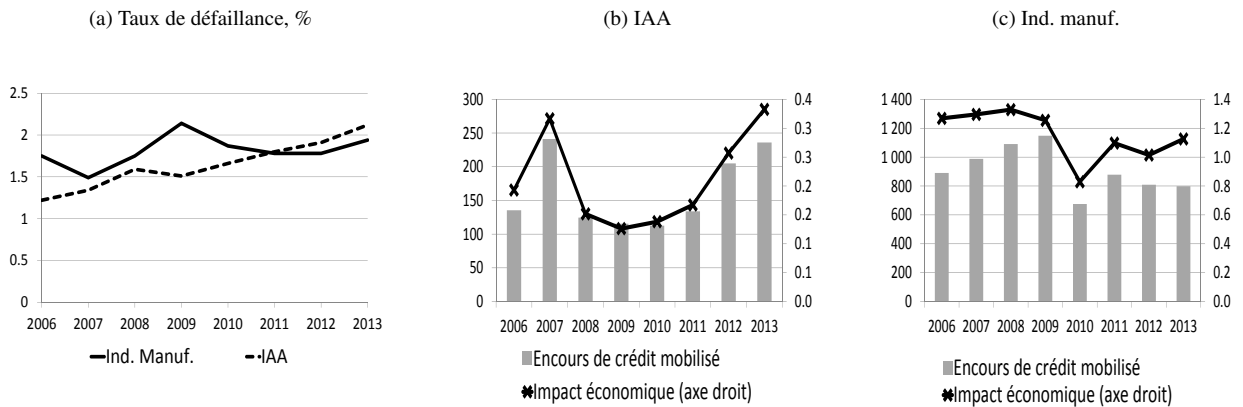
Note 1. Le taux de défaillance est calculé sur les entreprises présentes dans la base FIBEN Bilan, Banque de France.

Note 2. Les données 2013 sont provisoires.

Note 3. L'impact économique en termes d'emploi est la proportion de l'effectif salarié des entreprises défaillantes agroalimentaires dans le total de l'effectif des entreprises de l'industrie agroalimentaire. L'effectif salarié des entreprises défaillantes correspond à l'effectif selon la dernière information disponible dans la base FIBEN Bilan Banque de France au plus trois ans avant la défaillance.

Source : Base Défaillance (informations émanant des greffes des tribunaux) et FIBEN Bilan, Banque de France

FIGURE 8 – Défaillances et les encours de crédit mobilisé des entreprises défaillantes



Note 1. L'impact économique est la proportion des encours mobilisés des entreprises défaillantes dans le total des encours des entreprises de l'industrie agroalimentaire (ou de l'industrie manufacturière).

Note 2. Le taux de défaillance est calculé sur les entreprises présentes dans la base Centrale des risques de la Banque de France.

Note 3. Les données 2013 sont provisoires.

Source : Centrale des risques et base Défaillances (informations émanant des greffes des tribunaux), Banque de France

L'impact économique des défaillances en termes de crédit dans le secteur agroalimentaire croît sensiblement à partir de 2010, indiquant que les défaillances concernent de plus en plus des entreprises de taille importante. En 2009, la part des crédits mobilisés des entreprises agroalimentaires défaillantes dans l'ensemble des crédits mobilisés du secteur était de 0,15 %. En 2012, cette part a plus que doublé, en atteignant 0,34 % du total des encours du secteur agroalimentaire (figure 8).

## 4 La situation de certains sous-secteurs agroalimentaires

En 2012, les trois premiers secteurs agroalimentaires en termes de chiffre d'affaires sont l'industrie de la viande, l'industrie des boissons et l'industrie des produits laitiers (tableau 3).

TABLEAU 3 – Chiffres clés, IAA, par sous-secteur, 2012

	Nombre d'entrep.	Effectif salarié au 31/12, milliers	<i>Effectif moyen par entreprise</i>	CA, milliards d'euros	<i>CA moyen par entreprise, millions d'euros</i>	CA export., milliards d'euros	<i>Taux d'export., %</i>	Valeur ajoutée, milliards d'euros
Viande	1 289	101,8	79,0	30,7	23,9	3,3	11 %	5,5
Poisson	150	10,0	66,4	3,0	20,1	0,5	15 %	0,6
Fruits et légumes	254	23,5	92,7	7,8	30,6	1,3	17 %	1,6
Huiles et graisses	50	2,2	44,7	4,2	83,4	1,0	24 %	0,3
Produits laitiers	592	48,2	81,5	24,5	41,4	5,1	21 %	3,8
Grains – prod. amylicés	244	13,6	55,9	7,2	29,5	3,3	46 %	1,4
Boulangerie-pâtisserie	1 818	64,5	35,5	10,8	5,9	1,4	13 %	3,5
Autres prod. alim.	776	63,5	81,9	23,9	30,8	4,5	19 %	6,2
Aliments pour animaux	293	15,4	52,7	11,0	37,5	1,1	10 %	1,5
Boissons	1 165	38,0	32,6	24,5	21,0	7,2	30 %	6,5

Source : FIBEN Bilan, Banque de France

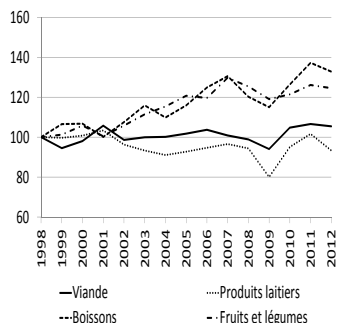
Malgré la stabilité de l'activité en termes de chiffre d'affaires, les entreprises de l'industrie de la viande ont perdu près de 10 points de taux de marge dans les 15 dernières années. En particulier, entre 2010 et 2012, le taux de marge passe de 15 % à moins de 10 %. C'est le sous-secteur le moins rentable du secteur agroalimentaire. Le sous-secteur des boissons a, au contraire, une rentabilité très au-dessus de la moyenne du secteur agroalimentaire et atteint près de 50 % en 2012.

Les entreprises de l'industrie de la viande ont sensiblement réduit leur effort d'investissement depuis 2006 pour atteindre seulement 11 % de taux d'investissement entre 2009 et 2012, sans amélioration sensible. Avec la diminution des investissements, la part des dettes bancaires dans l'endettement financier des entreprises de la viande est passée de 72 % à un peu plus de 50 %. Cette situation est plutôt la conséquence de la baisse des besoins de financement puisque le coût de l'endettement des entreprises de l'industrie de la viande s'est fortement réduit depuis 2007. Dans l'industrie des produits laitiers et l'industrie des boissons, le recours aux dettes bancaires a sensiblement augmenté par rapport à la fin des années 90. Dans l'industrie des fruits et légumes, le recours au crédit bancaire a fortement reculé depuis 1998. En particulier, à partir de 2008, la hausse du taux d'endettement accompagnée par la baisse de la part des dettes bancaires dans l'endettement financier indique que l'industrie des fruits et légumes a augmenté son recours essentiellement au financement non bancaire. Malgré l'hétérogénéité de la rentabilité et des situations de financement, le coût de l'endettement est globalement au même niveau pour les quatre sous-secteurs en considération.

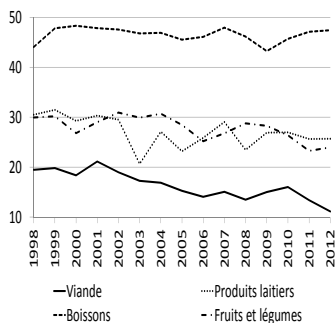
Entre 2010 et 2012 la situation économique se dégrade principalement pour les entreprises du secteur de la viande : leur rentabilité chute, le taux d'investissement stagne en même temps que leur activité. L'étude récente du Crédit agricole (2013) met en garde sur la détérioration de la situation dans l'industrie de la viande. Selon cette étude, le sous-secteur de la viande est en situation difficile : la rentabilité est au plus bas au cours des cinq dernières années, notamment en raison de l'augmentation des coûts d'approvisionnement (prix des matières premières) et de l'érosion des marges des industriels. L'étude conclut que la rentabilité faible handicape la croissance et les investissements dans l'outil de production. Cette situation défavorable se reflète également dans la hausse sensible des défaillances entre 2010 et 2013.

FIGURE 9 – Situation des entreprises agroalimentaires, par sous-secteur

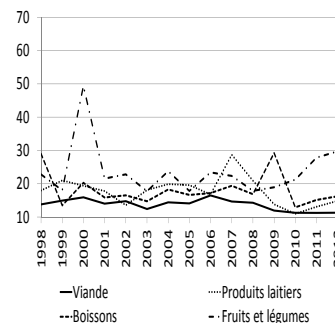
(a) Indicateur du chiffre d'affaires (1998=100)



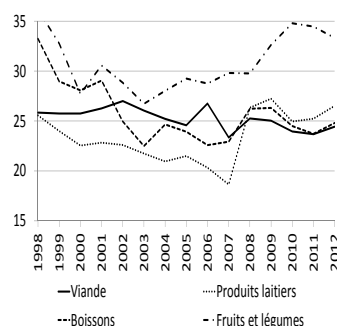
(b) Taux de marge, %



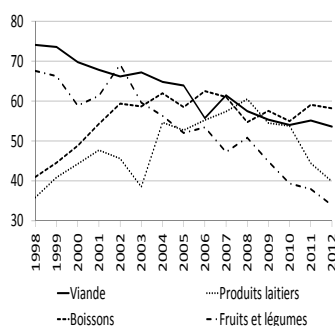
(c) Taux d'investissement corporel, %



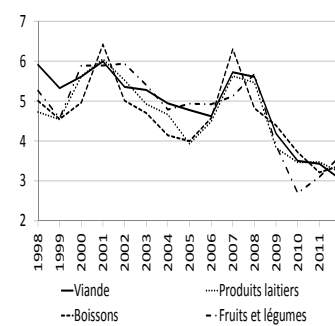
(d) Taux d'endettement financier, %



(e) Part de l'endettement bancaire dans l'endettement financier, %



(f) Coût de l'endettement, %



Source : FIBEN Bilan, Banque de France

## 5 Conclusion

La présente étude qui reste surtout descriptive met en exergue certaines caractéristiques économiques et financières des entreprises agroalimentaires par rapport à l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il ressort qu'elles sont moins dynamiques en termes d'activité, mais qu'elles ont mieux résisté à la crise financière. Même si leurs gains de productivité sont faibles, elles apparaissent plus rentables que les entreprises manufacturières. En revanche, cette évolution relativement favorable de l'activité après 2009 ne se traduit pas dans la dynamique des efforts d'investissement et la période récente montre un recul du taux d'investissement. Par ailleurs, on observe deux évolutions de la situation financière. D'une part, le recours à l'endettement financier, près d'un quart du total de bilan, stagne sur la période en considération, même en période de forte baisse du coût de l'endettement. D'autre part, la structure financière des entreprises agroalimentaires fortement dépendante du crédit bancaire, marque une réduction de la part des dettes bancaires dans l'endettement financier après 2006. Cette situation avance l'hypothèse de l'accroissement des contraintes de financement bancaire pour les entreprises agroalimentaires obligées de recourir à d'autres sources de financement ou encore d'abandonner des projets d'investissement.

L'étude met en exergue la détérioration de la situation des PME agroalimentaires sur la période récente, particulièrement après 2010. En effet, entre 2010 et 2012, l'activité des PME agroalimentaires en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée ralentit, accompagnée par la chute de la rentabilité. Cette situation reflète l'existence

des difficultés de trésorerie qui les obligent à s'endetter (le taux d'endettement des PME agroalimentaires est en hausse sur cette période). Sur la même période, la capacité d'autofinancement rapportée aux dettes financières, un indicateur de la santé financière, se dégrade par rapport à celle des ETI et grandes entreprises agroalimentaires. Par ailleurs, le secteur agroalimentaire est marqué par une forte hausse de défaillances entre 2010 et 2012 dont l'impact économique en termes d'emploi et d'encours de crédit est plus important que dans les années précédentes.

## Références

- [1] AFP (2014, 23 avril), *L'agroalimentaire tire un premier bilan satisfaisant*. Repéré à [www.agrisalon.com/fr/actualites/politique-syndicalisme/article/7004515/L-agroalimentaire-tire-un-premier-bilan-satisfaisant.html](http://www.agrisalon.com/fr/actualites/politique-syndicalisme/article/7004515/L-agroalimentaire-tire-un-premier-bilan-satisfaisant.html)
- [2] Banque de France, Observatoire des entreprises (2012), *Les entreprises en France en 2011 : l'activité s'accroît mais la rentabilité faiblit*, Bulletin de la Banque de France, N 190
- [3] Butault J.-P. (2008), *La relation entre prix agricoles et prix alimentaires*, Revue française d'économie, volume 23(2), pp. 215-241
- [4] Butault J.-P. et V. Requillart (2012), *L'agriculture et l'agro-alimentaire françaises à la recherche d'une compétitivité perdue*, INRA Sciences Sociales, 4/5/2011 (1), 1-4.
- [5] Bontemps Ch., Maigné E. et V. Réquillart (2010), *La productivité de l'agro-alimentaire français de 1996 à 2006*, IDEI Working Papers 595, Institut d'Économie Industrielle (IDEI), Toulouse.
- [6] Cougard M.-J. (2009, 28 avril), *L'agroalimentaire résiste mieux à la crise que les autres secteurs*, Les Echos. Repéré à [www.lesechos.fr/28/04/2009/LesEchos/20414-145-ECH\\_1-agroalimentaire-resiste-mieux-a-la-crise-que-les-autres-secteurs.htm](http://www.lesechos.fr/28/04/2009/LesEchos/20414-145-ECH_1-agroalimentaire-resiste-mieux-a-la-crise-que-les-autres-secteurs.htm)
- [7] Liatard A., Barbot J.-F. et D. Barron (2000), *Méthode d'analyse financière de la Centrale des bilans*, Direction des entreprises, Banque de France
- [8] Crédit Agricole (2013), *Observatoire financier des entreprises agroalimentaires*, l'Observatoire – 01
- [9] Courleux, F. (2008), *De la hausse à la baisse des prix : impacts de la crise économique sur l'agriculture et les industries agroalimentaires*, Document de travail N 1, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de la pêche.
- [10] Girard J.-P. (2010), *L'agroalimentaire : un marché intérieur arrivé à maturité*, INSEE Première, N 1283, INSEE
- [11] IGF et CGAER (2012), *Une stratégie publique pour les industries alimentaires*, Rapport, Inspection générale des finances, Conseil général de l'alimentation de l'agriculture des espaces ruraux
- [12] IGF et CGAER (2013), *Les relations commerciales dans les filières agroalimentaires*, Rapport, Inspection générale des finances, Conseil général de l'alimentation de l'agriculture des espaces ruraux
- [13] Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2013), Rapport au parlement
- [14] Panorama des industries agroalimentaires (2012), Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche.
- [15] Rouault Ph. (2010), *Analyse comparée de la compétitivité des industries agroalimentaires françaises par rapport à leurs concurrentes européennes*, rapport, Délégué Interministériel aux Industries Agroalimentaires et à l'Agro-industrie
- [16] Schreiber A. et A. Vicard (2011), *La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008*, L'économie française, Insee Références
- [17] Thomas, G. (2005), *Les échanges agroalimentaires de 1992 à 2002*, Économie et statistique N 390

## **6 Annexe**

### **6.1 Description des bases de données**

#### **FIBEN, Banque de France**

Pour remplir sa fonction de refinancement des créances privées, la Banque de France a constitué un fichier de renseignements qui lui permet de coter les entreprises et de vérifier l'éligibilité de ces créances : le fichier bancaire des entreprises (FIBEN).

Ce fichier, exclusivement ouvert à la profession bancaire et aux organismes à vocation économique, a progressivement acquis le rôle d'une véritable banque de données sur les entreprises. Il contient des informations à caractère descriptif (cotations, événements judiciaires, événements marquants ...) sur plus de 5 millions d'entités, et 2,5 millions de dirigeants qui appartiennent à certaines catégories (les entreprises individuelles ou personnes morales non financières résidentes ou non résidentes, bénéficiaires de risques au-dessus du seuil de 25 000 Euros, par guichet distributeur de crédit, les sociétés ayant fait l'objet d'enregistrements d'incidents de paiement-effets, les personnes physiques ou morales soumises à une décision judiciaire, les sociétés dont le capital est supérieur à 76 000 Euros pour les SA, 30 500 Euros pour les SARL, les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 Euros etc.).

Le fichier FIBEN est notamment alimenté par les informations comptables issues des liasses fiscales (entreprises soumises au BIC BRN) qui constituent la base des comptes sociaux (plus de 240 000 bilans annuels). Au total, les informations collectées sont de nature très diverses : descriptives, comptables et financières, judiciaires ou relatives aux incidents de paiement-effets et aux risques déclarés par les établissements de crédit.

#### **Altares, Altares**

Altares est un acteur du secteur de l'information sur les entreprises. Sa spécialité est la connaissance interentreprises afin de fournir des solutions pour accélérer la croissance. Afin de construire sa spécificité (la connaissance inter-entreprises), l'activité d'Altares consiste à collecter, agréger et diffuser des informations légales, financières et marketing en provenance de multiples sources. Il met à la disposition de ses clients une base de données recensant 7,7 millions d'entités économiques actives en France, avec 20 ans d'historique. Concrètement Altares propose des informations qualifiées sur l'ensemble des organisations recensées, quels que soient leur taille et leur statut (groupes, petite ou moyenne entreprises, petite ou moyenne entreprises industrielle, professions libérales, artisans, associations...).

#### **ALISSE, dispositif ESANE, INSEE**

Le dispositif ESANE permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace les deux dispositifs antérieurs qui fonctionnaient en parallèle ; les EAE (enquêtes annuelles d'entreprises) et Suse (Système Unifié de Statistiques d'Entreprises). Depuis 2008 ce nouveau dispositif produit des « agrégats composites » calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse de données fiscales et des données d'enquête. Le champ de statistiques couverts sont les entreprises marchandes à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles. La périodicité de l'opération est annuelle. 3,6 millions d'entreprises sont concernées par le dispositif, dont environ 2.9 millions appartiennent au champ sur lequel l'enquête statistique est réalisée.

Alisse, un des produits du dispositif ESANE, est une base de données multi-sources, sur les secteurs des unités légales marchandes, à destination des experts sur les statistiques des entreprises. Plus de 200 variables sont proposées selon les thèmes suivants concernant les caractéristiques des unités légales : informations fiscales, informations sur l'emploi, principaux ratios d'analyse financière.



## Centrale de risques, Banque de France

La Direction des entreprises de la Banque de France est chargée de centraliser mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Les données collectées concernent les crédits utilisés, les engagements de financement et garanties figurant dans les situations comptables des établissements déclarant à la fin de chaque mois. Ils sont ventilés en 13 sortes de crédits. Le seuil de déclaration est fixé à 25 000 euros. Avant le 1er janvier 2006, ce seuil s'élevait à 76 000 euros. Les établissements déclarants sont les banques, les compagnies d'affacturage et de crédit-bail et quelques institutions publiques (Caisse des Dépôts et consignations, Caisse Nationale des Autoroutes, Agence française de développement). Les crédits recensés dans la centrale de risques sont ceux accordés par les banques à l'ensemble des entreprises, à l'exception des entreprises du secteur bancaire. Les crédits aux holdings et sièges sociaux, aux activités immobilières, sociétés d'assurance et aux administrations sont pris en compte.

### Comparaison des différentes bases de données

TABLEAU 4 – Taux de couverture de FIBEN par rapport à la base ESANE, 2010

	ESANE	FIBEN	FIBEN et Altares	Taux de couverture FIBEN par rapport à ESANE	Taux de Couverture FI- BEN+Altares par rapport à ESANE	Taux de couverture de FIBEN par rapport à la population exhaustive BIC-BRN*
<b>IAA (hors tabac)</b>						
Nombre d'entreprises, milliers	59,8	6,5	20,9	11 %	35 %	46 %
Effectif salarié, milliers	596,9	369,9	405,1	62 %	68 %	85 %
Chiffre d'affaires, milliards d'euros	158,7	134,2	138,3	85 %	87 %	
Exportations, milliards d'euros	28,4	25,2	25,2	89 %	89 %	
Valeur ajoutée, milliards d'euros	35,4	26,8	28,7	76 %	81 %	
<b>IAA (hors tabac) 0-19 salariés</b>						
Nombre d'entreprises, milliers	56,9	3,9	18,3	7 %	32 %	34 %
Effectif salarié, milliers	218,7	32,6	67,6	15 %	31 %	53 %
Chiffre d'affaires, milliards d'euros	25,3	12,2	16,3	48 %	64 %	
Exportations, milliards d'euros	1,4	1,4	1,4	100 %	100 %	
Valeur ajoutée, milliards d'euros	8,6	1,9	3,8	22 %	44 %	
<b>Ind. Manuf.</b>						
Nombre d'entreprises, milliers	212,2	38,0	88,7	18 %	42 %	51 %
Effectif salarié, milliers	3 016,0	2 486,3	2 577,9	82 %	85 %	90 %
Chiffre d'affaires, milliards d'euros	848,2	881,1	895,1	104 %	106 %	
Exportations, milliards d'euros	284,1	285,0	285,3	100 %	100 %	
Valeur ajoutée, milliards d'euros	214,0	183,6	189,6	86 %	89 %	

\* Les entreprises soumises aux Bénéfices Industriels et Commerciaux – régime de l'impôt sur les sociétés, bénéfice réel normal (BIC-BRN : entreprises remplissant une liasse fiscale complète); en sont donc exclues les entreprises relevant du forfait ou soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Sources : ESANE (INSEE), FIBEN (Banque de France), ALTARES

La base FIBEN ignore une majorité de très petites entreprises : FIBEN ne couvre que 7 % des entreprises de moins de 20 salariés de la base ESANE, soit 15 % de l'effectif salarié de ces entreprises. Toutes tailles confondues, le taux de couverture de la base FIBEN est de 11 % selon le nombre d'entreprises recensées et 62 % selon l'effec-

tif salarié. En termes d'effectif, le taux de couverture des très petites entreprises (moins de 20 salariés) est de 19 %. Par ailleurs, la majorité des entreprises agroalimentaires recensées dans la base ESANE, comme dans la base FIBEN, ont moins de 20 salariés : respectivement, 95 % et 64 % de l'ensemble des entreprises agroalimentaires (tableau 4). Les petites entreprises agroalimentaires exercent principalement une activité de l'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie). En 2011, ces dernières constituent près de 73 % de l'ensemble des entreprises agroalimentaires dans ESANE, mais seulement 27 % dans la base FIBEN. Selon l'INSEE, les entreprises artisanales du secteur agroalimentaire sont de très petites entreprises avec, en moyenne, moins de 4 salariés et 0,3 million d'euros de chiffre d'affaires. En revanche, la Banque de France recense les plus grandes entreprises de l'artisanat commercial, avec, en moyenne 17 salariés et 1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, même si leur poids en termes de la valeur ajoutée dans l'ensemble du secteur agroalimentaire n'est que 4 % (en 2011) (tableau 4).

Pour prendre en compte les plus petites entreprises hors FIBEN, on a également mobilisé un ensemble de plus de 50 000 bilans supplémentaires d'entreprises manufacturières par an (dont près de 15 000 entreprises agroalimentaires) en utilisant une base de données externe centrée sur les bilans de petite taille (Altares). Pour l'année 2010, ce complément assure une couverture de près de 35 % des entreprises agroalimentaires de l'ESANE toutes tailles confondues (68 % selon l'effectif salarié) et près d'un tiers d'entreprises agroalimentaires de moins de 20 salariés reportés par l'ESANE.

Cependant, le taux de couverture selon le chiffre d'affaires de la base FIBEN complété par Altares est de 87 % dans le secteur agroalimentaire contre 85 % pour la base FIBEN hors Altares. De plus, les différences ne sont pas importantes concernant la couverture de la valeur ajoutée ou d'exportations. De ce fait, le recours à la base Altares et, par conséquent, la prise en compte des plus petites entreprises agroalimentaires est utile pour l'analyse des comportements individuels et n'est pas nécessaire pour la constitution d'une vision agrégée sur le secteur agroalimentaire. Les données FIBEN de la Banque de France sont représentatives de l'ensemble de l'activité du secteur agroalimentaire.

TABLEAU 5 – Chiffre clés de l'artisanat commercial dans le secteur agroalimentaire, 2011

	ESANE, INSEE		FIBEN, Banque de France	
	Artisanat commercial	en % du secteur agroalimentaire	Artisanat commercial	en % du secteur agroalimentaire
Nombre d'entreprises, milliers	43,6	73 %	1,8	27 %
Effectif salarié au 31/12, milliers	167,4	29 %	32,3	8 %
<i>Effectif moyen par entreprise</i>	3,8		17,9	
Chiffre d'affaires HT, milliards d'euros	12,4	7 %	2,8	2 %
<i>CA moyen par entreprise, millions d'euros</i>	0,3		1,5	
CA exportations, milliards d'euros	0,04	0 %	0,02	4 %
<i>Taux d'exportations, %</i>	0,3 %		0,8 %	
Valeur ajoutée, milliards d'euros	6,3	17 %	1,2	4 %

Sources : ESANE (INSEE) et FIBEN (Banque de France)

## 6.2 Lexique des principales notions utilisées

Cette section présente la définition de la taille d'entreprise et la méthode de calcul des principaux ratios utilisés dans l'étude.

Trois critères combinés sont utilisés pour définir la taille des entreprises au sens d'unité légale recensées par la base FIBEN (Banque de France). Ceux-ci sont les suivants : les effectifs, le chiffre d'affaires et le total de bilan.

Sont distinguées :

- Les petites et moyennes entreprises (PME) : entreprises de moins de 250 salariés, avec chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, occupent moins de 5 000 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 milliards d'euros.
- Les grandes entreprises (GE) : les autres entreprises.

### Définition des notions et des ratios utilisés

- *Chiffre d'affaires HT* : Chiffre d'affaires net (poste FL dans la liasse fiscale)
- *Effectif moyen du personnel en fin exercice* : Effectif moyen du personnel en fin exercice (poste YP dans la liasse fiscale)
- *Total de bilan* : Total passif en fin d'exercice (poste EE dans la liasse fiscale)
- *Valeur ajoutée* : Chiffre d'affaires net+Production stockée+ production immobilisée – achats de marchandises – variations de stocks marchandises – achats de matières premières-variations de stocks – autres achats et charges externes + loyers de crédit bail mobilier + loyers de crédit bail immobilier + charges de personnel extérieur
- *Productivité de la main d'oeuvre* : Valeur ajoutée (non retraitée des charges de personnel extérieur) / Effectif
- *Coût apparent de la main d'oeuvre* : Charges de personnel / Effectif
- *Charges de personnel* : Charges de personnel lié à l'entreprise (salaires, traitements et charges sociales) + charges de personnel extérieur
- *Taux de marge* : Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée
- *Taux d'exportation* : Chiffre d'affaires à l'exportation / Chiffre d'affaires HT
- *Taux d'investissement corporel* : Investissements corporels / Valeur ajoutée
- *Poids des BFR d'exploitation en jours de CA* : Besoins en fonds de roulement d'exploitation / Chiffre d'affaires HT \* 360
- *Poids des capitaux propres appelés* : Capitaux propres appelés / Total des ressources
- *Capitaux propres appelés* : Capital social + Primes d'émission, de fusion, d'apport... + Écarts de réévaluation + Réserve légale + Réserves statutaires ou contractuelles + Réserves réglementées + Autres réserves + Report à nouveau + Résultat de l'exercice + Subventions d'investissement + Provisions réglementées – Capital souscrit non appelé
- *Total des ressources* : Financement propre + Endettement financier
- *Endettement financier* : Emprunts obligataires convertibles + Autres emprunts obligataires + Produits des émissions de titres participatifs – Primes de remboursement des obligations + Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + Effets portés à l'escompte non échus + Engagement de crédit-bail mobilier et immobilier + Emprunts et dettes financiers divers + Avances conditionnées + Dettes groupe et associés (part à plus d'un an)
- *Financement propre* : Capitaux propres appelés + Total amortissements et provisions pour dépréciation, risques et charges.
- *Taux d'endettement financier* : Endettement financier / Total des ressources
- *Part de l'endettement bancaire dans l'endettement financier* : Dettes bancaires / Endettement financier
- *Coût apparent de l'endettement* : Intérêts et charges assimilées + quote-part frais financiers des loyers de crédit- bail / Endettement financier
- *Capacité d'endettement* : Capacité d'autofinancement / Endettement financier
- *Capacité d'autofinancement* : Excédent brut global – Intérêts et charges assimilées – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise – Impôt sur les bénéfices – Quote-part estimée frais financiers des loyers de crédit-bail + Charges à répartir
- *Défaillance d'entreprise* : Une unité légale est qualifiée de « défaillante » dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par la « loi de sauvegarde des entreprises ». Les dénombrements présentés couvrent les redressements et liquidations judiciaires, en date de jugement.